

Évaluation Finale Externe

**"Projet intégré de protection, de retrait
et de réinsertion des enfants des sites
d'orpaillage au Nord du Burkina Faso"
(PROPRES)**

Burkina Faso - Marzo 2019

ACRONYMES

CCFC	Christian Children's Fund of Canada
PCD	Plan Communal de Développement
UE	Union Européenne
VSLA	Village Savings and Loan Association

Résumé exécutif extrait du document « *Rapport d'évaluation Finale Externe du projet intégré de protection, de retrait et de réinsertion des enfants des sites d'orpeillages au Nord du Burkina Faso (PROPRES)* » élaboré au Burkina Faso par le Cabinet Experiens SARL, en Mars 2019.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

Sur financement de l'Union Européenne (UE) Educo chef de file, les codemandeurs que sont Christian Children's Fund of Canada (CCFC), l'Association TABITAL Lobal et leurs partenaires ont mis en oeuvre le Projet intégré de protection, de retrait et de réinsertion des enfants des sites d'orpaillage au Nord du Burkina Faso (PROPRES) sur la période de mars 2017 à février 2019.

Il ambitionne de mettre en place un système intégré de protection des droits humains, particulièrement ceux des enfants sur les sites d'orpaillage traditionnels dans les communes d'intervention. Il vise aussi le renforcement économique de 500 femmes issues des communautés cibles, dans le but d'améliorer la situation-socio-économique des ménages en situation de vulnérabilité.

Le projet a comporté 4 résultats attendus qui ciblent les titulaires de droits et leurs communautés, les titulaires de responsabilité et les titulaires d'obligations.

Au terme de sa mise en oeuvre, l'évaluation doit couvrir les critères de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, l'analyse des effets et des impacts. Elle doit également faire ressortir les bonnes pratiques et les leçons apprises et enfin formuler des recommandations.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

La démarche méthodologique a adopté une démarche mixte associant l'approche quantitative et l'approche qualitative. De ce fait elle a utilisé plusieurs techniques de collecte et de traitement de données. Elle a mis en avant la triangulation des sources pour garantir la validité des données et par voie de conséquences des analyses portées sur les critères d'évaluation retenus dans les termes de référence.

Les limites tiennent de la situation sécuritaire prévalant qui a entraîné la couverture de 2 communes d'intervention du projet et donc la difficulté de généralisation des résultats de l'évaluation à l'ensemble de la zone du projet.

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ET APPRENTISSAGES

Analyse de la pertinence :

En ce qui concerne la pertinence et la prise en compte des besoins des partenaires, des enfants et de leurs communautés, la mission d'évaluation est en mesure de dire que le projet PROPRES est très pertinent. En effet, il s'est attaqué à des problèmes de protection des enfants que vivaient les communautés et à des situations de violences et de pires formes de travail que rencontraient les enfants de la province du Yatenga. Fondée en outre sur des analyses de situation poussées des droits de l'Enfant et sur une étude de la vulnérabilité des enfants et des communautés, le projet a su dans sa formulation prendre en compte les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes à travers une approche intégrée de protection des enfants.

Analyse de l'efficacité :

L'analyse des niveaux des indicateurs renseigne que le projet a été très efficace dans la mise en oeuvre des activités, celles-ci étant toutes réalisées à au moins 100%. Dans la logique de la planification, l'évaluation est en mesure de dire que tous les résultats attendus ont été atteints dès lors que tous les extrants prévus ont été délivrés.

De même, les niveaux atteints par les indicateurs de résultats témoignent de l'efficacité, notamment l'accompagnement des femmes dans la création et le fonctionnement des groupes VSLA, les retraits, insertion / réinsertion des enfants travaillant sur les sites traditionnels d'orpillage, la mise en place des cellules de veille communautaire et la formation professionnelles des jeunes enfants. Plusieurs facteurs expliquent un tel niveau d'efficacité. Il s'agit de la grande implication des partenaires de la protection des enfants à travers le comité ad hoc, la grande implication des leaders communautaires, la mise en place d'alternatives au travail des enfants sur les sites et la compétence / expérience de l'équipe de coordination du projet.

Analyse de l'efficience :

Les analyses font ressortir que l'efficience du projet est relative dans la mesure où beaucoup de résultats produits sont à des niveaux supérieurs à 150%. Ce qui montre qu'il n'y a pas une très grande adéquation entre les ressources investies et les résultats atteints. Ceci renseigne que le projet a fourni plus d'efforts que ce qui était planifié avec des ressources en deçà des coûts prévus. Par ailleurs on note que les dépenses du projet sont restées dans les proportions planifiées avec des taux d'exécution se situant au-delà de 90% à 3 mois de la fin du projet.

Analyse des effets et impacts :

L'analyse des données collectées fait ressortir le fait que le projet PROPRES a délivré non seulement les résultats attendus mais aussi les effets voulus, à savoir qu'il y a un renforcement des capacités économiques des ménages à travers la stratégie des groupes VSLA. Le taux de réalisation des groupes VSLA est de 160% avec 196% de femmes formées. Les différents témoignages recueillis auprès de ces femmes, montrent qu'elles ont opérationnalisé les relations de causes à effets entre le renforcement économique de leurs ménages et la complétude de la prise en charge de leurs enfants qui dissuade ces derniers de fréquenter les sites traditionnels d'orpillage.

Analyse de la durabilité :

En matière de durabilité, il faut souligner qu'il existe des facteurs qui renseignent que les acquis seront dans une certaine mesure durables, notamment l'adoption de la stratégie VSLA par les ménages, l'implication des services de l'Etat et des leaders communautaires dans la lutte contre le travail des enfants dans les sites d'or ; il reste que cette durabilité peut être remise en cause si le plan de transfert de compétences des activités aux communautés ne s'accompagne pas d'une mise à disposition de fonds et/ou d'une phase de consolidation. C'est le cas des communes appelées à reprendre les plans d'action des cellules de veille communautaire dans leurs PCD et du Comité ad hoc appelé à assurer la coordination des actions de lutte contre le travail des enfants et de suivi des cellules de veille.

Bonnes pratiques :

- Le choix opéré d'impliquer les partenaires de la protection de l'enfant à travers des protocoles d'accord et le financement des plans d'action apparaît comme une bonne pratique car il a permis de mettre en adéquation les activités réalisées et les fonds débloqués.
- La création des cellules de veille qui s'est opérée à la suite de la tenue de (4) assemblées consultatives avec les parties prenantes (élus locaux, autorités administratives, coutumières et religieuses etc.) a été une bonne opportunité pour décentraliser la lutte contre le travail des enfants au niveau communautaire.
- L'adoption, voire la proposition d'alternatives en lieu et place du travail des enfants sur les sites d'or est également une bonne pratique car elle a permis de maintenir les enfants hors des sites d'orpaillage.

Leçons apprises :

- Les actions de protection des enfants en général et la lutte contre le travail des enfants dans les sites d'orpaillage en particulier requièrent l'implication, voir l'adhésion non seulement des titulaires de responsabilité, mais aussi des titulaires d'obligation et des titulaires de droits. Les capacités de ces 3 catégories d'acteurs ont besoin d'être renforcées pour une mise en oeuvre concertée des actions.
- Les résultats de l'évaluation montrent par ailleurs que la notion de pauvreté des ménages est à relativiser au regard des montants mobilisés dans les groupes. En effet, il ressort par exemple du rapport d'activités du 3ème trimestre de l'an2 du projet le fait que « l'épargne partagée des huit 8 groupes VSLA est de 12 397 000 FCFA (18 897 euros) ».

CONCLUSIONS

Les points forts du projet résident dans les stratégies innovantes pour la mise en oeuvre des actions. Il s'agit notamment de la décentralisation des structures de lutte contre le travail des enfants, l'option de renforcement économique des ménages et l'élargissement des activités du projet aux communautés elles-mêmes.

Sa faiblesse se situe essentiellement dans le fait que les hypothèses qui déterminent les facteurs de durabilité n'ont pas été testées, à savoir que la durabilité des acquis et la poursuite de la lutte contre le travail des enfants dans les sites d'orpaillage dépend de la possibilité des communes et du comité ad hoc de disposer de fonds.

RECOMMANDATIONS

- Le projet PROPRES a eu des acquis solides en matière de lutte contre le travail des enfants sur les sites d'orpaillage traditionnels en 2 ans de mise en oeuvre. Il demeure qu'il y a la nécessité d'une nouvelle phase à accorder qui constituera la phase de consolidation de ces acquis. Cette nécessité découle de la faiblesse des facteurs de durabilité du projet qui sont soumis à la disponibilité des ressources dont la provenance n'est pas encore identifiée. Cette recommandation est formulée par l'ensemble des acteurs rencontrés qui estiment que les acquis sont encore fragiles et les enfants ayant fait l'objet de retrait courent le risque d'être vulnérabilisés au regard de la durée relativement courte du projet.

- La nécessité d'une phase de consolidation des acquis est sous-tendue également par le fait que le projet PROPRES a travaillé à changer les comportements non seulement des titulaires de droits mais aussi des titulaires de responsabilités et des titulaires d'obligations. Ces changements de comportements et les structures mises en place ont besoin d'appuis dans le temps pour atteindre un niveau de durabilité élevé.
- La stabilité sécuritaire qui s'effrite dans la province en général et dans certaines communes d'intervention en particulier impose de trouver des stratégies avancées fondées sur les points focaux performants qui peuvent accompagner la mise en place de groupe VSLA et les actions des cellules de veille communautaires dans la perspective de l'acceptation d'une phase de consolidation du projet
- Pour le bailleur, il est recommandé d'accorder des financements pour une phase de consolidation des acquis et d'accompagnement des cellules de veille sur un (01) an au moins pour réussir leur appropriation par les communes.